



« LE COIN DES JURISTES »

**Centre d'affaires Al ANOUAR , AV Allal FASSI MARRAKECH
, n°57**

Correction de l'examen
des Barreaux (2022)

**« Epreuve de QCM relative aux questions liées
au système judiciaire et aux procédures civile et
pénale : »**

« On Va Valider

On Va Réussir

On y croit »

2022/202

Question 1 : Les tribunaux de première instance comprennent :

1. Les sections des affaires de la famille
2. Les sections de la justice de proximité
3. Les sections des crimes financiers
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Cette réponse est évaluée avant la loi 38-15. A présent, Selon l'article 52 de loi 38-15 relative à l'organisation judiciaire : la section de la justice de proximité est désormais qualifiée comme une chambre et non plus une section.

Question 2 : Les sections de la justice de proximité connaissent :

1. Des affaires de statuts personnels
2. Des actions personnelles et mobilières qui n'excèdent pas 5000 dirhams
3. Des Affaires immobilières
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 10 de la loi 42.10

Question 3 : Le pourvoi en cassation est suspensif dans les affaires suivantes :

1. Les affaires d'immatriculation
2. Les affaires d'éviction
3. Les affaires des fonds de commerce
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 361 du code de procédure civile

Question 4 : Le délai pour interjeter appel d'un jugement rendu par le tribunal de commerce, en ce qui concerne l'exception d'incompétence en raison de la matière est de :

1. 10 jours
2. 15 jours
3. 30 jours
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 8 de la loi 53-95.

Question 5 : La procédure est orale dans :

1. Les affaires commerciales
2. Les affaires immobilières
3. Les affaires sociales
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 45 du code de procédure civile

Question 6 : Les voies de recours extraordinaires sont :

1. L'opposition
2. La Tierce opposition
3. Le Pourvoi en cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Les voies de recours ordinaires sont : *L'appel et l'opposition.*
Alors que les voies de recours extraordinaires sont : *le pourvoi en cassation, la tierce opposition, la rétractation.*

Question 7 : Le délai de l'opposition est de :

1. 15 jours
2. **10 jours**
3. Un mois
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 130 du code de procédure civile.

Question 8 : L'appel incident est interjeté :

1. Devant le tribunal de première instance qui a rendu le jugement objet de l'appel
2. **Devant la cour d'appel**
3. Devant la cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'appel incident est l'appel formé en réaction à l'appel principal, pour y répliquer. C'est pour cela qu'il est interjeté devant la cour d'appel alors que l'appel principal est interjeté devant le TPI qui a rendu le jugement objet de l'appel.

Question 9 : Les jugements qui peuvent être attaqués par voie d'opposition sont :

1. Les jugements par défaut rendus suite à l'opposition
2. Les ordonnances sur référés
3. **Les jugements par défaut**
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Conformément aux articles 133 et 153 du code de procédure civile, il n'est pas possible de faire opposition sur les jugements rendus suite à l'opposition et sur les ordonnances sur référés.

Question 10 : La cour de cassation est :

1. Une juridiction de fait
2. **Une juridiction de droit**
3. Une juridiction de fait et de droit
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : En principe la Cour de cassation est une juridiction de droit. Sa mission consiste à vérifier que les tribunaux et cours d'appel de l'ordre judiciaire ont correctement appliqué la loi.

Question 11 : Si le défendeur régulièrement convoqué en personne ne comparait pas il est statué :

1. Par jugement contradictoire
2. Par défaut
3. **Par jugement réputé contradictoire**
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 47 de procédure civile.

Question 12 : Le lieu de notification à une société c'est le :

1. Domicile élu :
2. Domicile de résidence
3. **Siège social**
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 522 du code de procédure civile.

Question 13 : Le jugement qui n'est susceptible d'aucune voie de recours ordinaire c'est :

1. Le jugement en premier ressort
2. **Un jugement passé en force de chose jugée**

3. Le jugement définitif
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Une décision de justice a force de chose jugée lorsqu'elle n'est susceptible d'aucune voie de recours ordinaire.

Question 14 : L'intervention est considérée parmi :

1. Les demandes principales
2. Les demandes incidentes
3. Les demandes additionnelles
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Les demandes incidentes sont : la demande reconventionnelle, la demande additionnelle et l'intervention.

Question 15 : Si le tribunal a statué sur une chose non demandée le jugement est considéré comme une cause :

1. Du recours en rétractation
2. Du pourvoi en cassation
3. Du recours de la Tierce opposition
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 402 du code de procédure civile (c'est également une cause du recours en annulation des jugements du juge de proximité)

Question 16 : Les décisions de justice sont susceptibles d'être exécutées pendant :

1. 10 ans
2. 15 ans
3. 30 ans
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 428 du code de procédure civile

Question 17 : Le ministère public est tenu d'assister devant la juridiction civile lorsque :

1. Elle agit comme partie principale
2. Elle agit comme partie jointe
3. L'affaire lui a été communiqué
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 10 du code de procédure civile

Question 18 : Si le défendeur régulièrement convoqué en personne ne comparait pas, le jugement rendu à son encontre est susceptible :

1. D'opposition
2. D'appel
3. De Tierce opposition
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Vu que le jugement est réputé contradictoire à son égard, il perd alors la possibilité de faire opposition.

Question 19 : Parmi les affaires dont le législateur impose communication au ministère public :

1. Les affaires commerciales
2. Les affaires d'inscription de faux
3. Les affaires concernant les statuts personnels
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 9 du code de procédure civile.

Question 20 : La compétence du juge des référés s'impose selon les conditions suivantes :

1. De l'urgence
2. Sans avoir jugé le fond de l'affaire

3. De l'action immobilière
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Les articles 149 et 152 du code de la procédure civile

Question 21 : La procédure est écrite dans les affaires suivantes :

1. Les affaires de pension alimentaire
2. Les affaires immobilières
3. Les contentieux du travail
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 45 du CPC.

Question 22 : Le serment décisore est déféré :

1. En présence de l'adversaire
2. Sans la présence de l'adversaire
3. Après avoir convoqué l'adversaire
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : l'article 85 du CPC

Question 23 : Les jugements concernés par l'exécution provisoire de droit sont les jugements rendus dans les affaires suivantes :

1. Les affaires relatives aux accidents de circulation
2. Les affaires faisant objet d'une procédure en référé
3. Les affaires de pension alimentaire
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : Les articles 153 et 179 du code de procédure civile.

Question 24 : Parmi les causes du pourvoi en cassation :

1. La violation de la loi
2. Le défaut de motivation
3. La violation d'une règle de procédure ayant causé un préjudice à l'une des parties
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 359 du CPC

Question 25 : Afin de procéder à l'expertise, l'expert doit :

1. Convoquer les parties sans leurs avocats
2. Convoquer les parties avec leurs avocats
3. Procéder à l'expertise en absence des parties
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 63 du CPC

Question 26 : La police judiciaire est placée dans chaque ressort des cours d'appel sous l'autorité du :

1. Procureur général du Roi et sous contrôle de la chambre criminelle
2. Procureur général du Roi et sous contrôle de la chambre criminelle d'appel
3. Procureur général du Roi et sous contrôle de la chambre correctionnelle de la cour d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 17 du code de procédure pénale

Question 27 : La durée de la détention préventive dans les cas de délit est :

1. D'un mois, ainsi le délai ne peut être prolongé qu'une seule fois et pour la même durée
2. De deux mois, ainsi le délai ne peut être prolongé qu'une seule fois et pour la même durée
3. D'un mois, ainsi le délai ne peut être prolongé plus que deux fois pour la même période
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 176 du code de procédure pénale

Question 28 : La prescription des peines des crimes est de :

- 1. 30ans
- 2 25 ans
- 3.15 ans

4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 649 du CPP

Question 29 : La durée de la garde à vue pour les crimes et les délits sanctionnés par l'emprisonnement :

- 1.Ne dépasse pas 48 heures sans prolongation
- 2.Ne dépasse pas 48 heures. Ainsi le délai peut être prolongé une seule fois et pour la même durée
- 3.Ne dépasse pas 48 heures. Ainsi le délai peut être prolongé une seule fois et pour une durée de 24h
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : l'article 66 du CPP

Question 30 : L'âge de majorité pénale se détermine à partir de :

- 1.14 ans
- 2.16 ans
- 3.20 ans

4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 458 du CPP

Question 31 : Peuvent être récusés :

- 1.Les juges des ministères publics
- 2.Les juges d'instruction
- 3.Les juges du siège
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 91, 273, 274 du CPP

Question 32 : Le délai du pourvoi en cassation contre les jugements, les décisions et les ordonnances rendus en dernier ressort est de :

- 1. 30 jours à compter de la date de l'émission de la décision faisant l'objet d'un pourvoi en cassation
- 2. 15 jours à compter de la date de l'émission de la décision faisant l'objet d'un pourvoi en cassation
- 3. 10 jours à compter de la date de l'émission de la décision faisant l'objet d'un pourvoi en cassation
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 527 du Code de procédure pénale

Question 33 : Les juges chargés de l'instruction sont nommés au sein des tribunaux de première instance parmi :

- 1.Les juges du siège
- 2.Les juges du ministère public
- 3.Les attachés de justice
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 52 du CPP

Question 34 : En cas de poursuite d'un mineur pour avoir commis un délit ou contravention l'action public est exercée par :

- 1. Le juge chargé des mineurs
- 2.La chambre délictuelle des mineurs
- 3.Le procureur général du Roi près la cour d'appel
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Remarque : On peut dire que c'est le procureur du Roi qui sera chargé des poursuites d'après l'article 463 du CPP.

Question 35 : Le renvoi pour cause de suspicion légitime est statué par la chambre criminelle de la cour de cassation suite à :

1. Une réquisition du Ministre de la justice ;
2. Procureur général du Roi près de la cour d'appel
3. Procureur général du Roi près la cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 271 du CPP

Question 36 : La compétence de statuer sur les requêtes des réhabilitations est attribuée :

1. Au ministre de la justice
2. A la chambre correctionnelle de la cour d'appel
3. Au procureur général du Roi près la cour d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 699 du CPP

Question 37 : La durée de la mise sous mesure de contrôle judiciaire est de :

1. Deux mois susceptibles d'être renouvelés deux fois
2. Trois mois susceptibles d'être renouvelés quatre fois
3. Deux mois susceptibles d'être renouvelés cinq fois
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 160 du CPP

Question 38 : L'appel des ordonnances du juge d'instruction est formé devant :

1. La chambre correctionnelle près la cour d'appel
2. La chambre criminelle en premier ressort
3. La chambre criminelle d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 231 du CPP

Question 39 : La durée de la garde à vue pour les crimes de la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat est de :

1. 48 heures. Ainsi le délai peut être prolongé une seule fois et pour la même durée
2. 24 heures. Ainsi le délai peut être prolongé une seule fois et pour la même durée
3. 48 heures. Ainsi le délai peut être prolongé une seule fois pour une durée de 24 heures
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 66 du CPP : La durée de garde à vue dans ce cas est de 96 heures susceptible d'être prolongée une seule fois pour une durée de 96 heures

Question 40 : La chambre criminelle d'appel des mineurs se compose :

1. De trois conseillers
2. De trois juges, outre un juge du ministère public
3. De trois conseillers outre un conseiller chargé des affaires des mineurs en tant que président
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 494 du CPP : Elle est composée de quatre conseillers outre un conseiller chargé des affaires des mineurs en tant que président

Question 41 : La chambre correctionnelle se compose :

1. Du premier président ou son suppléant et quatre conseillers outre la présence d'un représentant du ministère public
2. Du premier président ou son suppléant et deux conseillers outre la présence d'un représentant du ministère public
3. Du premier président ou son suppléant et trois conseillers outre la présence d'un représentant du ministère public
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 231 du CPP

Question 42 : La chambre correctionnelle se réunit suite à une demande de :

1. Son président
2. Du procureur général du Roi près de la cour d'appel
3. Du premier président de la cour d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 233 du CPP / La réponse à cette question reste controversée puisqu'il y a une contradiction entre le terme utilisée en langue arabe qui fait référence à une convocation et le terme utilisée dans la version française de l'examen qui fait allusion à la demande.

Question 43 : La requête introduite pour statuer sur les conflits de compétence est présentée par :

1. Le ministère public
2. L'accusé
3. La partie civile
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 263.

Question 44 : Le délai du pourvoi en cassation contre les jugements par contumace est de :

1. 30 jours à partir de la date de notification du jugement
2. 10 jours à partir du jour de non recevabilité de l'opposition
3. 15 jours de la date de l'émission du jugement
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 527 du CPP

Question 45 : L'action public est déclenchée à l'encontre du mineur par :

1. Le procureur du Roi
2. Le procureur général du Roi
3. La partie civile
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 436 du CPP

Question 46 : La réhabilitation s'opère de plein droit en faveur du condamné à l'amende après l'expiration du délai de :

1. Un an à compter du jour du paiement de l'amende
2. Un an à compter du jour de l'expiration de la contrainte physique
3. Un an à compter du jour de l'expiration de la durée de prescription
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 688 du CPP

Question 47 : La demande de réhabilitation judiciaire est statuée par :

1. Le tribunal de première instance
2. La chambre correctionnelle
3. Le procureur général du Roi près de la cour d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 699

Question 48 : La chambre criminelle :

1. Est attachée à la qualification de l'infraction qui lui a été communiquée
2. Doit donner la qualification légalement correcte des faits qui lui ont été communiqués
3. Doit remettre le dossier à la partie qui a porté l'accusation afin de requalifier les faits qui lui ont été communiqués
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 432

Question 49 : Le témoin est convoqué devant le tribunal par :

1. Réquisition du ministère public
2. Demande de l'accusé
3. D'office par le tribunal
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 325

Question 50 : La procédure de contumace contre l'accusé est mise en œuvre :

1. Si l'accusé n'a pu être saisi, ou après avoir été saisi, il s'est évadé
2. Si l'accusé est en état de libération temporaire et ne répond pas à la convocation qui lui a été remise
3. En cas de la présence de l'avocat de l'accusé qui ne se représente pas malgré la notification qui lui a été adressée
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 443 du CPP

Question 51 : D'obtention d'une seconde expédition en forme exécutoire d'un jugement est précédée par :

1. Ordonnance du procureur du Roi
2. Un jugement
3. Ordonnance du président du tribunal de première instance
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 435 du code de procédure civile

Question 52 : Les décisions de la juridiction doivent être rendues à peine de nullité par des juges ayant participé :

1. A toutes les audiences de la cause
2. A une seule audience parmi les audiences
3. L'audience de mise en délibéré du dossier
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 297 du CPPC

Question 53 : Les cours d'appel ont compétence en matière de :

1. Litiges des marchés publics
2. Litiges fiscaux
3. Actions judiciaires pour excès de pouvoir
4. Toutes les réponses sont fausses

Les propositions ci-dessous sont de la compétence du tribunal administratif.

Question 54 : La compétence de statuer sur les demandes d'injonction de payer relève des attributions du :

1. Président de la section de la justice de proximité
2. Président du tribunal de première instance
3. Vice-président du Tribunal de première instance
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 158 du code de procédure civile

Question 55 : L'action judiciaire dont le juge fait partie est introduit devant :

1. Le tribunal du ressort auquel appartient le juge
2. Le tribunal désigné par Le Président-délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
3. Le tribunal désigné par la cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 517 du Code de procédure civile

Question 56 : La procédure devant les tribunaux administratifs est :

1. Ecrite
2. Orale
3. Orale dans quelques affaires déterminées par un texte de loi
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 3 de la loi 41-90

Question 57 : L'expert désigné par le tribunal peut être récusé soit :

1. D'office par le tribunal
2. Par une requête du demandeur

- 3.Par une demande du défendeur
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 62 de la procédure civile

Question 58 : La saisie-arrêt a lieu :

1. En vertu d'une reconnaissance de dette
- 2.En vertu d'une ordonnance du président du tribunal accordée sur requête
- 3.En vertu d'un titre exécutoire
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 491 du code de procédure civile

Question 59 : La demande de récusation est communiquée au juge auquel elle a été adressée afin de formuler sa déclaration écrite en précisant l'admission ou le rejet de la récusation dans un délai de :

- 1.Dix jours
- 2.Quinze jours
- 3.Un mois
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 296 du code de procédure civile

Question 60 : La durée du mandat des magistrats élus au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire est de :

1. Six ans non renouvelables
- 2.Cinq ans renouvelables
- 3.Quatre ans renouvelables
- 4.Toutes les réponses sont fausses

La durée est 5ans non renouvelable, l'article 14 de la 100-13.

Question 61 : La durée du mandat des personnalités nommées par Sa Majesté le Roi au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Conformément au dernier paragraphe de l'article 115 de la Constitution, est de :

- 1 Sept ans non renouvelables
- 2.Trois ans renouvelables
- 3.Quatre ans renouvelables
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 14 de la loi 100.13

Question 62 : Les organes de chaque barreau au Maroc sont :

- 1.L'assemblée générale, le conseil de l'ordre et le bâtonnier.
- 2.Le conseil de l'ordre et le bâtonnier
- 3.L'assemblée générale et l'association des barreaux au Maroc
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 84 de la loi 28.08

Question 63 : Le bâtonnier est élu pour une durée de :

- 1.Cinq ans
- 2.Trois ans
- 3.Quatre ans
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 84 de la loi 28.08

Question 64 : Le conseil de l'ordre est élu pour une durée de :

- 1.quatre ans
- 2.Cinq ans
- 3.Trois ans

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 84 de la loi 28.08

Question 65 : L'instance compétente pour intenter une poursuite disciplinaire contre un avocat c'est :

1. Le conseil de l'ordre et le bâtonnier
2. **Le bâtonnier**
3. Le procureur général du Roi
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 67 de la loi 28.08

Question 66 : L'instance à qui revient le droit de présenter un recours contre la décision de classement prise dans le cadre de la procédure disciplinaire par le bâtonnier contre un avocat c'est :

1. La partie lésée
2. Le procureur du Roi
3. **Le procureur général du Roi**
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 67 de la loi 28.08

Question 67 : L'instance compétente en matière d'inspection judiciaire des tribunaux c'est :

1. L'Inspection générale du pouvoir chargée de la justice
2. Le ministre de la justice
3. La présidence du ministère public
4. **Toutes les réponses sont fausses**

Selon la 38-21, c'est le conseil supérieur du pouvoir judiciaire qui est chargé de l'inspection judiciaire, tandis que l'inspection administrative et financière est de la compétence du ministère de la justice.

Question 68 : L'assemblée générale des tribunaux de premier degré se compose de :

1. L'ensemble des magistrats de siège et du parquet, et les fonctionnaires exerçant au sein du tribunal
2. L'ensemble des magistrats de siège et du parquet et le bâtonnier
3. **L'ensemble des magistrats de siège et du parquet, et les responsables judiciaires**
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 30 de la loi 38-15.

Question 69 : L'assemblée générale de la cour d'appel de commerce est présidée par :

1. Le procureur général du Roi près la cour d'appel de commerce
2. **Le premier président de la cour d'appel de commerce**
3. Le premier président de la cour d'appel de commerce et le procureur général de ladite cour
4. Toutes les réponses sont fausses

Question 70 : Le procureur général du Roi près la cour de cassation, en sa qualité de chef du ministère public est subrogé au ministre de la justice dans l'exercice des attributions dévolues à ce dernier relatives à :

1. **L'autorité de supervision exercée sur le ministère public et ses magistrats**
2. La gestion administrative du secrétariat du ministère public au sein des tribunaux
3. La saisie des mesures disciplinaires à l'encontre des magistrats du ministère public
4. Toutes les réponses sont fausses

Remarque : L'article 2 de la loi 33.17 (gestion administrative est de la compétence du ministère de la justice et les mesures disciplinaires sont de la compétence du conseil supérieur de pouvoir judiciaire)

Question 71 : Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire émet des avis détaillés sur toute question se rapportant à la justice à son initiative ou à la demande :

1. De la cour constitutionnelle
2. Du Conseil national des droits de l'Homme
3. Du Roi, du gouvernement, ou du parlement
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 113 de la constitution

Question 72 : Les décisions du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire relatives aux situations individuelles sont susceptibles de recours :

1. Devant le tribunal administratif
2. Devant la cour constitutionnelle
3. Devant les juridictions ordinaires
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 114 de la constitution

Question 73 : Avant son inscription sur la liste des avocats stagiaires, l'avocat prête serment devant :

1. Le président du tribunal de première instance
2. Le premier président de la cour d'appel
3. Le bâtonnier des avocats
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 12 de la loi 28.08

Question 74 : L'avocat a droit de plaider devant la cour de cassation après :

1. Dix ans d'exercice
2. Douze ans d'exercice
3. Quinze ans d'exercice
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 33 de la loi 28.08

Question 75 : L'avocat a droit d'être candidat pour le conseil de l'ordre après avoir exercé la profession durant :

1. Quatre ans
2. Six ans
3. Dix ans
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 88 de la loi 28.08

Question 76 : L'avocat stagiaire a droit de plaider devant :

1. Les tribunaux de première instance
2. Les cours d'appel
3. La cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 15 de la loi 28.08

Question 77 : Est élu bâtonnier l'avocat inscrit sur le tableau depuis :

1. Dix ans
2. Quinze ans
3. Vingt ans
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 86 de la loi 28.08

Question 78 : L'ordre des avocats est constitué près la cour d'appel si le nombre des avocats installés dans son ressort atteint au moins :

1. Cent avocats
2. Deux cent avocats
3. Trois cent avocats

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 83 de la loi 28.08

Question 79 : Le bâtonnier participe au vote afin de prendre une décision disciplinaire contre l'avocat :

1. Si le quorum n'est pas réalisé
2. En cas de l'unanimité des électeurs
3. En cas d'égalité des voix des membres participants
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 70 de la loi 28.08

Question 80 : Le conseil de l'ordre prononce l'omission de l'inscription au tableau :

1. D'office
2. A la demande du procureur général du Roi
3. A la demande de l'intéressé entendu ou convoqué
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 76 de la loi 28.08

Le Coin Des Juristes

« Epreuve de QCM relative aux questions liées au Droit administratif, Droit des obligations et contrats, et Droit pénal »

Question 1 : La dégradation civique consiste dans :

- 1) La privation du droit d'être électeur ou éligible
- 2) L'exclusion du condamné de toutes les fonctions publiques
- 3) L'incapacité d'être assesseur-juré ou expert
- 4) Toutes les réponses sont fausses

L'article 26 du code pénal

Question 2 : La durée de la peine privative de liberté se calcule :

- 1) À partir du jour où le condamné est détenu en vertu de la décision devenue irrévocable
- 2) À partir du jour du jugement de condamnation
- 3) À partir du jour de la garde à vue
- 4) Toutes les réponses sont fausses

L'article 30 du code pénal

Question 3 : Le mari et la femme condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à une année et non détenus au jour du jugement :

- 1) Exécutent simultanément leur peine
- 2) N'exécutent pas simultanément leur peine
- 3) N'exécutent pas simultanément leur peine, si, justifiant d'un domicile certain, ils ont à leur charge et sous leur protection, un enfant de moins de dix-huit ans
- 4) Toutes les réponses sont fausses

L'article 33 du code pénal

4) La femme enceinte condamnée à une peine privative de liberté :

- 1. Subira sa peine immédiatement après sa délivrance
- 2. Subit sa peine pendant qu'elle est enceinte

3. Ne subira sa peine que quarante jours après sa délivrance

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 32 du code pénal

5) Quand il y a eu détention préventive et que seule une peine d'amende est prononcée :

1. Le juge peut exonérer le condamné de cette amende sans décision motivée

2. Le juge peut par décision spécialement motivée, exonérer le condamné de cette amende

3. Le juge ne peut exonérer le condamné de cette amende

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 34 du code pénal

6) Les peines accessoires sont :

1. L'amende

2. L'emprisonnement

3. La publication de la décision de la condamnation

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 36 du code pénal

7) L'interdiction légale privé le condamné :

1. l'exercice de ses droits politiques

2. L'exercice de ses droits patrimoniaux pendant la durée de la peine principale

3. Devenir tuteur

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 38 du code pénal

8) La réhabilitation est l'une des causes

1. L'extinction de la peine

2. D'exemption de la peine

3. De suspension de la peine

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 60 du code pénal

9) L'infraction d'empoisonnement est considérée parmi les infractions :

1. Formelles

2. Matérielles

3. Conditionnées par la réalisation du dommage

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 398 du code pénal

10)La tentative dans l'infraction manquée :

- 1.Est Punissable
- 2.N'est pas punissable
- 3.Punissable dans des situations spécifiques
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 177 du code pénal

11)Les effets de l'excuse absolutoire touchent :

- 1.à la fois l'infraction et la peine
- 2.Uniquement la peine
- 3.Uniquement l'infraction
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Les effets de l'excuse absolutoire ne concernent que la peine uniquement et ne supprime pas l'infraction

12)L'abandon de famille est une infraction

- 1.Continue
- 2.D'habitude
- 3.Instantanée
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'abandon de famille n'est pas une infraction d'habitude puisque l'exécution d'un seul fait matériel constitue l'infraction

13)Le concours d'infractions se réalise s'il s'agit de l'accomplissement par une personne :

- 1.D'un fait unique susceptible de plusieurs qualifications
 - 2.De plusieurs infractions simultanément
 - 3.De plusieurs infractions successivement non séparées par une condamnation
 - 4.Toutes les réponses sont fausses
- Administratives

L'article 119 et 118 du code pénal

14)Sont considères comme complices d'une infraction sont :

- 1.Toute personne ayant commis des actes principaux relatifs à l'acte matériel de l'infraction
- 2.Toute personne ayant commis, avec connaissance, les faits qui ont facilité ou aidé l'infraction
- 3.Toute personne ayant commis un acte considère dans la définition juridique de l'infraction
- 4.Toutes les réponses sont fausses

Article 129 du code pénal

15) Pour qu'il y ait tentative il faut avoir comme condition

1. Un commencement de l'exécution matérielle de l'infraction
2. Aucune exécution matérielle d'infraction
3. Le défaut de renoncement intentionnel
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 114 du code pénal

16) L'affaiblissement des capacités mentales entraîne :

1. L'exemption de la responsabilité pénale
2. La diminution de la responsabilité pénale
3. L'absence de la responsabilité pénale
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 135 du code pénal

17) Les jugements relatifs à l'exception d'incompétence en raison de la matière du Tribunal administratif sont :

1. Le tribunal administratif
2. La cour d'appel administrative
3. La cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

Article 13 de la loi 41-90

18) Sont dispensés des taxes judiciaires :

1. Les procès relatifs aux marchés publics
2. Les procès relatifs à l'annulation pour excès de pouvoir
3. Les procès relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 22 de la loi 41-90

19) Une décision administrative pour excès de pouvoir peut être contestée en raison :

1. D'un vice de compétence
2. D'un vice de forme
3. D'un vice de violation de la loi
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 20 de la loi 41-90

20) Les décisions rendues par les cours administratives d'appel non susceptibles de pourvoi en cassation sont :

1. Les décisions de pleine juridiction
2. Les décisions relatives aux recours en matière électorale
3. Les décisions relatives aux actions d'expropriation
4. **Toutes les réponses sont fausses**

L'article 16 de la loi 80-03 relative aux cours d'appel administratives.

21) Les cours administratives d'appel tiennent leurs audiences en étant composées de :

1. **Trois conseillers, un commissaire royal et un secrétaire greffier**
2. Trois conseillers y compris un commissaire royal et un secrétaire greffier
3. Trois conseillers, un représentant du ministère public et un secrétaire greffier
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 3 de la loi 80-03

22) Est compétent pour statuer en premier et dernier ressort sur les recours en annulation pour excès de pouvoir dirigés contre les actes réglementaires ou individuels du Chef du Gouvernement :

1. Le tribunal administratif de Rabat
2. La cour de cassation
3. **La cour constitutionnelle**
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 9 de la loi 41-90

23) Est compétent pour connaître des contentieux relatifs à la situation individuelle des personnes nommées par Dahir :

1. La cour administrative d'appel de Rabat
2. **La cour administrative de Rabat**
3. La cour de cassation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 11 de la loi 41-90

24) Les jugements rendus par les juridictions administratives sont susceptibles d'appel dans un délai de :

1. Trente jours à compter de la date du prononcé de la décision
2. Quinze jours à compter de la date de notification de la décision
3. Soixante jours à compter de la date de la réception d'une copie de la décision
4. **toutes les réponses sont fausses**

L'article 9 de la loi 80-03

25) Les tribunaux administratifs sont compétents pour connaître des :

1. Affaires relatives aux marchés publics
2. Actions en réparation des dommages causés par des véhicules appartenant à des personnes publiques
3. Affaires de régularisation de la situation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 11 de la loi 41-90

26) Les décisions administratives se fondent sur les dispositions du contrat administratif en tant qu'obligations personnelles sont susceptibles de recours devant

1. Le juge de pleine juridiction
2. Le juge de l'annulation
3. Une juridiction ordinaire
4. Toutes les réponses sont fausses

27) Les propriétés désignées dans l'acte de cessibilité restent soumises à l'expropriation pour une période :

1. D'une année à compter de la date de publication de l'acte de cessibilité au Bulletin Officiel
2. De deux années à compter de la date de publication de l'acte de cessibilité au Bulletin Officiel
3. De trois années à compter de la date de publication de l'acte de cessibilité au Bulletin Officiel
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 17 de la loi 07-81

28) Les effets du plan d'aménagement expirent après la publication du décret d'approbation au Bulletin Officiel après une durée de :

1. 10 ans de la date de publication
2. 8 ans de la date de publication
3. 5 ans de la date de publication
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 28 de la loi 12-90

29) Les décisions de la Commission nationale du recours fiscal peuvent faire l'objet d'un recours devant :

1. Le tribunal de première instance
2. Le tribunal administratif
3. Le président du tribunal administratif en sa qualité de juge des référés

4. Toutes les réponses sont fausses
L'article 242 du code général des impôts

30) L'assistance judiciaire est accordée devant le tribunal administratif par :

1. Le président du tribunal administratif
2. Le tribunal administratif
3. Le président du tribunal administratif et le Procureur du Roi par décision conjointe
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 3 de la loi 41-90

31) L'acte administratif est applicable à compter de :

1. La date de publication pour actes réglementaire
2. La date de sa notification à l'intéressé
3. La date de la connaissance certaine de l'intéressé
4. Toutes les réponses fausses

32) Les ordonnances en réfère refusant l'autorisation de la prise de possession :

1. Font objet d'appel devant le juge des référés à la cour administrative d'appel
2. Font objet d'appel devant le premier président de la cour administrative d'appel
3. Ne sont pas susceptibles d'appel
4. Toutes les réponses sont fausses

33) L'huissier de justice doit être impliquée dans les poursuites intentées devant le tribunal administratif :

1. Lorsque l'action est intentée contre la Direction des Impôts ou la Direction des Domaines de l'Etat
2. Lorsque l'action est intentée contre une collectivité locale
3. Lorsque le procès vise l'endettement de l'Etat ou d'un établissement public
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 514 du code de procédure civile

34) Le premier président de la cour administrative d'appel statue en sa qualité de juge des référés :

1. Lorsque le litige en la matière est porté devant le tribunal administratif
2. Lorsque le litige en la matière est porté devant la cour administrative d'appel
3. Lorsque la requête d'appel du jugement administratif est déposée conformément à l'article 9 de la loi 80.03
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 149 du code de procédure civile

35) Le contrat est administratif lorsque :

1. Ses parties sont des personnes publiques
2. Son objet est l'organisation, l'exploitation ou la gestion d'un service public
3. Lorsqu'il comprend des clauses exceptionnelles qui ne sont pas d'usage dans un contrat normal
4. Toutes les réponses sont fausses

Il y a une quatrième caractéristique du contrat administratif à savoir la réalisation de l'intérêt général.

36) La voie de fait est établie lorsque :

1. L'acte effectué par l'administration est matériel
2. Une faute grave est commise lors de l'acte matériel
3. L'atteinte porte sur une liberté individuelle ou un bien appartenant à l'une des parties
4. Toutes les réponses sont fausses

C'est les conditions prévues par les jurisprudences.

37) La volonté unilatérale est :

1. Un acte juridique
2. Un fait juridique
3. Un contrat unilatéral
4. Toutes les réponses sont fausses

Un acte juridique unilatéral : est une manifestation unilatérale de volonté destinée à créer des effets de droit

38) La novation est une des causes

1. Du transfert de l'obligation
2. De l'extinction de l'obligation
3. De la création de l'obligation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 319 du DOC

39) L'obligation de l'avocat est une :

1. Obligation de moyen
2. Obligation de résultat
3. Obligation naturelle
4. Toutes les réponses sont fausses

Le principe est que l'avocat a une obligation de moyen tout comme le médecin

40) La violence menant à la rescision du contrat est :

1. La violence matérielle
2. La violence morale
3. La violence éthique
4. Toutes les réponses sont fausses

Selon l'article 51 la violence éthique n'entraîne pas la rescision.

41) La clause pénale est :

1. Une clause abusive
2. convention réparatrice
3. une modalité de l'obligation
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 264 du DOC

42) La déchéance du droit diffère de la prescription en ce que :

1. Les délais de déchéance sont plus longs que les délais de prescription
2. Les délais de déchéance sont ininterrompus et ne cessent de courir
3. La déchéance ne peut être déclenchée d'office par le Tribunal
4. Toutes les réponses sont fausses

43) L'obligation est indivisible :

1. Par la nature de la prestation qui en fait l'objet
2. En vertu du titre qui constitue l'obligation
3. En vertu de la formule contractuelle
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 141 du DOC

44) La délégation n'est valable :

1. Que si la dette déléguée est valable
2. Que si la dette à la charge du créancier déléguant est valable
3. Que si la dette concerne des droits aléatoires
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 220 du DOC

45) Le régime de la preuve en matière civile est :

1. Un régime libre
2. Un régime limité
3. Un régime mixte
4. Toutes les réponses sont fausses

Parfois la preuve est limitée que par l'écrit (exemple les obligations qui dépassent 10 000dh) et parfois la preuve peut être libre.

46) La responsabilité des parents du fait de leurs enfants Mineurs est :

1. Une responsabilité fondée sur la faute avec la nécessité de la prouver
2. Une responsabilité présumée susceptible de la renverser par une preuve contraire
3. Une responsabilité présumée non susceptible de la renverser par une preuve contraire
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 85 du DOC

47) Les obligations s'éteignent par :

1. L'impossibilité de l'exécution
2. La confusion
3. La demeure du débiteur
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 319 du DOC

48) Aucune prescription n'a lieu :

1. Entre époux pendant la durée du rapport conjugal
2. Entre le père et la mère et leurs enfants
3. Entre les proches jusqu'au quatrième degré
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 378 du DOC

49) Sont prescrites les actions judiciaires visant l'obtention de la réparation d'un préjudice nucléaire :

1. Trente ans
2. Quinze ans
3. Cinq ans
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 31 de la loi 12-02 relative à la responsabilité civile dans le domaine des dommages nucléaires.

50) L'aveu peut être divisé contre celui qui l'a fait :

1. Lorsque l'un des faits est prouvé indépendamment de l'aveu
2. Lorsque l'aveu porte sur des faits distincts et séparés
3. Lorsque l'aveu porte sur un fait impossible
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 415 du DOC

51) Le vendeur s'oblige par les obligations suivantes :

- 1.L'obligation de fixer le prix
- 2.L'obligation de délivrer la chose vendue
- 3.L'obligation de garantir la chose vendue
- 4.toutes les réponses sont fausses

L'article 498 du DOC

52)La vente de la chose d'autrui est valable :

- 1.Si l'acquéreur la reçoit
- 2.Si Le propriétaire la ratifie
- 3.Si le vendeur en devient propriétaire par la suite
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 485 du DOC

53) Le mandant n'est pas tenu de ce que le mandataire aurait fait en dehors de son mandat, sauf :

- 1.Lorsque le mandataire l'a ratifié, même tacitement
- 2.Lorsque le mandataire en a profité
- 3.Lorsque le contractant l'a ratifié
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 927 du DOC

54)L'erreur de calcul est :

- 1.Une cause de la nullité du contrat
- 2.Une cause de la résolution du contrat
- 3.Une cause nécessitant la correction du contrat
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 43 du DOC

55) L'erreur est considérée comme une cause parmi les causes de la rescision lorsqu'elle tombe :

- 1.Sur l'identité de l'objet ou son espèce
- 2.Sur la qualité de l'objet qui a été la cause déterminante du consentement
- 3.Sur la valeur de l'objet
- 4.Toutes les réponses sont fausses

L'article 41 du DOC

56) Parmi les exceptions du principe de la relativité des contrats :

- 1.Lorsque le contrat manque partiellement une condition de sa formation
- 2.La conversion du contrat

3. La stipulation au profit d'un tiers

4. Toutes les réponses sont fausses
L'article 34 du DOC

57) Un simple conseil n'engage la responsabilité de son auteur sauf :

1. S'il a donné ce conseil dans le but de tromper l'autre part
2. Si le conseil est donné suite à la demande du contractant
3. Lorsqu'il a garanti les résultats de l'affaire
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 83 du DOC

58) Chacun doit répondre du dommage causé par les choses qu'il a sous sa garde, s'il ne démontre :

1. Qu'il a fait tout ce qui était nécessaire afin d'empêcher le dommage
2. Que le dommage dépend d'un cas fortuit
3. Que le dommage dépend de la faute de celui qui en est victime
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 88 du DOC

59) Celui qui cède à titre gratuit une créance doit garantir :

1. Sa qualité de créancier
2. L'existence de la créance au temps de la cession
3. Son droit d'en disposer
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 203 du DOC

60) Le débiteur doit exécuter l'obligation personnellement :

1. Lorsqu'il est expressément stipulé que l'obligation sera accomplie par lui personnellement
2. Lorsque cela résulte tacitement de la nature de l'obligation
3. Lorsqu'il ne le stipule pas explicitement et que le créancier le manifeste
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 236 du DOC

61) Parmi les conséquences du principe ni infraction ni peine sans loi :

1. L'application de la nouvelle loi pénale sur les actions commises avant son entrée en vigueur
2. La non-interprétation large de la loi pénale
3. La loi la plus favorable en faveur de l'accusé
4. Toutes les réponses sont fausses

62) Est considéré coauteur de l'infraction :

1. Celui qui a personnellement pris part à son exécution
2. Celui qui provoqué ou donné des instructions pour la commettre
3. Celui qui a procure des armes ou des instruments qui auront servi a la commettre
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 128 du code pénal

63) Les mesures de sûreté personnelles sont :

1. La relégation
2. La confiscation
3. L'interdiction de séjour
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 61 du code pénal

La confiscation est une mesure de sureté réelle et non pas personnelle.

64) Le fait d'induire astucieusement en erreur une personne par des affirmations fallacieuses la déterminant ainsi à des actes préjudiciables à ses intérêts pécuniaires est considéré :

1. L'élément matériel du vol
2. L'élément matériel de l'abus de confiance
3. L'élément matériel de l'escroquerie
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 540 du code pénal

65) La tentative de contravention :

1. Nest punissable que par un texte spécial
2. N'est jamais punissable
3. Est punissable dans tous les cas
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 116 du code pénal.

66) Les personnes morales ne peuvent être condamnées qu'à :

1. Des peines pécuniaires uniquement
2. Des peines d'emprisonnement et des mesures
3. Des peines pécuniaires et des mesures de sureté réelles
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 127 du code pénal

67) L'infraction de détournement des deniers publics est

1. un crime si la valeur du montant détournée est de dix mille dirhams

2. Cinquante mille dirhams
3. Cent mille dirhams
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 241 du code pénal

68) La défloration est une circonstance aggravante :

1. Dans les relations sexuelles hors mariage
2. Dans le viol
3. Dans l'attentat à la pudeur
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 488 du code pénal

69) Est une circonstance aggravante dans les infractions de violence :

1. La violence des ascendants contre les descendants
2. La violence des descendants contre les ascendants
3. La violence entre conjoint
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 404 du code pénal

70) Est considérée comme circonstance aggravante dans les infractions du vol le fait qu'elle soit commise :

1. Par deux personnes ou plus
2. Avec menace
3. Envers les conjoints
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 509 du code pénal

71) Les blessures et les coups sont considérés comme crime :

1. Lorsqu'ils sont commis par plusieurs personnes
2. Lorsqu'ils entraînent une incapacité physique d'une durée supérieure à trois mois
3. Lorsqu'ils entraînent une mutation, amputation ou privation de l'usage d'un membre
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 402 du code pénal

72) Est une infraction : quiconque expose ou délaisse, en un endroit sans personne, un enfant de moins de :

1. 17 ans
2. 16 ans

3.15ans

4. Toutes les réponses sont fausses
L'article 459 du code pénal

73) Est une diffamation en droit pénal :

1. L'allégation d'un fait mensongère
- 2. L'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne**
3. La description d'une personne par une expression outrageante
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 442 du code pénal

74) L'abandon de la résidence familiale par l'un des parents sans motif majeur et qui se soustrait à ses

1. Un mois
- 2. Deux mois**
3. Trois mois
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 479 du code pénal

75) Est une circonstance atténuante en crime de meurtre intentionnel d'un enfant nouveau-né commis :

1. Par le père
- 2. Par la mère**
3. Par un médecin spécialiste
4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 397 du code pénal

76) Le faux est un crime s'il porte sur :

1. Un document sous seing privé
2. Une écriture de commerce ou de banque
3. Un document émis par les administrations publiques prouvant un droit ou une identité
- 4. Toutes les réponses sont fausses***

La falsification d'un acte sous seing privé ou d'un effet de commerce ou de banque sont considérés comme des délits et non pas des crimes. (Articles 357, 360 du code pénal)

77) L'auteur du crime de meurtre d'un ascendant :

1. Bénéficie des excuses atténuantes de la peine
- 2. Ne bénéficie pas des excuses atténuantes de la peine**

3. Ne bénéficie pas des excuses atténuantes en cas de disparition des circonstances aggravantes

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 422 du code pénal

78) Le délit de révéler le secret professionnel médical, n'est pas considéré si

:

1. Le médecin informe d'un avortement dont il a eu connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

2. Le médecin informe du mauvais comportement de l'un des conjoints envers l'autre

3. Le médecin informe d'une grossesse non attendue et non désirée par les conjoints

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 446 du code pénal

79) Est une circonstance aggravante dans l'infraction de l'abus de confiance

:

1. Sa commission entre les conjoints

2. Sa commission par les descendants à l'encontre des ascendants

3. Sa commission par le salarié provoquant un préjudice à son employeur

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 549 du code pénal

80) L'ivresse, les états passionnels ou émotifs ou ceux résultant de l'usage volontaire de substances stupéfiantes :

1. Diminue la responsabilité

2. Exclue la responsabilité

3. N'a aucun effet sur la responsabilité

4. Toutes les réponses sont fausses

L'article 137 du code pénal